



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKET-BALL
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE

**Mesdames et Messieurs
Les Présidentes et Présidents
Des Clubs de Basketball
D'Indre et Loire**



Nos réf. :
CD37/20-21/HG/MP/044

Objet :
Décisions Sanitaires Sports

Parçay - Meslay,
Le 15 Janvier 2021

Mesdames et Messieurs,

Suite aux annonces du 1^{er} Ministre du 14 Janvier 2021, le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre déléguée en charge du Sport ont réaffirmé l'importance de maintenir la pratique sportive dans le quotidien des enfants et de tous les citoyens, mais ils ont confirmé les mesures suivantes applicables **à partir du 16 Janvier 2021 au matin**, pour une durée minimum de 15 Jours.

- L'activité sportive des mineurs est uniquement autorisée en plein air** avec le respect du couvre-feu (18h00 – 6h00).
 - ➔ Activités sportives encadrées sans limitation du nombre de participant, sans contact entre les personnes.
 - ➔ Respect des normes sanitaires, Distanciation physique...
 - ➔ Port du masque en dehors de la pratique sportive pour les jeunes et obligatoire pour les encadrants
- L'activité sportive des majeurs est toujours autorisée, uniquement en plein air** avec le respect du couvre-feu (18h00 – 6h00) et dans les mêmes conditions que les mineurs.

Nous reviendrons vers vous dès que ces mesures évolueront.

Recevez, Mesdames et Messieurs toutes mes amitiés Sportives

Le Président du Comité d'Indre et Loire de Basketball

Michel PETIBON

Copies : Comité Directeur CD37, Président Ligue du Centre Val de Loire, Secrétaire Général FFBB